

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 4154)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 555

présenté par

Mme Kuric, M. Becht, M. Christophe, M. El Guerrab, M. Gassilloud, M. Lamirault, M. Ledoux,
Mme Lemoine, M. Larsonneur et Mme Magnier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 14, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.